

VELLÉRON. Grande Bastide: la justice donne raison au promoteur

La décision était redoutée par le maire (DVG), Philippe Armengol, l'ensemble des habitants et de nombreux élus de Vaucluse (photo du 8/12 dernier) au sujet du projet de lotissement à la Grande Bastide (notre édition du 19/12) : ce jeudi, le tribunal administratif de Nîmes a retoqué l'arrêté interruptif de travaux (AIT) pris par la préfecture en avril 2022. Cela signifie que le promoteur - qui prévoit 200 logements sur une zone de 7 ha - peut en théorie relancer ses travaux. Mais le maire, qui s'est entretenu vendredi avec le préfet, ne compte pas abdiquer. « *Les enjeux sont réels et demeurent, l'État en a conscience* », indique-t-il. Un appel pourrait être envisagé, de même qu'un nouvel AIT bien plus large que le premier. F.C. PHOTO DR

